

Le Tarn libre

Le journal du Tarn Fondé e

Antennes la justice décidera



Après sept ans d'un opiniâtre combat, une Albigeoise locataire d'un appartement HLM du quartier de Rayssac porte plainte contre Tarn Habitat. Elle souhaite que la justice oblige l'office HLM à enlever une antenne de téléphonie mobile installée sur l'un de ses bâtiments qui, selon elle, porte atteinte à la santé des habitants les plus proches.

• Lire en page 3

Antennes-relais de téléphonie mobile

C'est l'heure de vérité

Le Tribunal de Grande Instance d'Albi est appelé à juger le litige opposant au civil Nicole Bonnafous à Tarn Habitat, l'office public départemental d'HLM du Tarn. Locataire à Rayssac d'un appartement HLM, Mme Bonnafous accuse le bailleur de mettre en péril sa santé en autorisant la société Bouygues Télécom à exploiter une antenne-relais de téléphonie mobile installée sur le toit de son immeuble.

“On essaie de me faire passer pour une folle, mais en ce moment je ne suis pas la seule à être dans mes petits souliers...”

Pour Nicole Bonnafous, engagée depuis plus de sept ans dans un bras-de-fer sans concession avec l'office public HLM “Tarn Habitat”, l'heure de vérité approche.

Son extraordinaire pugnacité dans le combat engagé pour sa santé et celle de ses colocataires pourrait trouver son épilogue lors du procès qui se tiendra prochainement devant le Tribunal de Grande Instance d'Albi.



• Nicole Bonnafous (à gauche) a remporté une première victoire en assignant Tarn Habitat devant le Tribunal d'instance. Elle espère désormais que l'antenne-relais sera retirée de l'immeuble.

Le rappel des faits

Locataire, depuis février 1993, d'un appartement H.L.M. au 6ème étage d'un immeuble de huit étages sis rue Louis Jovet, dans le quartier de Rayssac à Albi, Nicole Bonnafous s'est rapidement plaint des désagréments dont elle était la victime suite à l'installation, par Bouygues Télécom en octobre 1999, d'une antenne-relais de téléphonie mobile

“L'image de la télé se brouillait à partir de 20 h et certains appareils ménagers sautaient, comme victimes de surtension” explique-t-elle. Très vite, c'est surtout pour leur santé que Nicole Bonnafous et plusieurs de ses voisins ou voisines vont s'inquiéter (voir par ailleurs)

Maux de tête, sifflements d'oreille, insomnies, hausses de tension... la vie quotidienne des locataires de l'immeuble vire peu à peu au cauchemar, surtout pour les personnes qui, comme Nicole Bonnafous, doivent déjà faire face à des problèmes de santé.

Constitués en collectif, certains locataires entreprennent, dès 2000, des démarches auprès de Tarn Habitat afin de faire cesser ces nuisances. En 2002, un expert commandité par l'association certifie que la puissance des ondes électromagnétiques est supérieure, à Rayssac, à 5,56 volts par mètre alors qu'une directive européenne impose une limite de protection à 3 volts par mètre.

Un incessant échange de courriers entre les trois protagonistes, entrecoupé deci-delà, par quelques opérations de mesures des ondes ne fera pas évoluer la situation, au grand dam de Nicole Bonnafous. “J’ai eu beau faire constater par huissier les sifflements et les dysfonctionnements de mon téléviseur, et mon médecin a eu beau écrire noir sur blanc que ces rayonnements affectaient ma santé, personne n’a bougé le petit doigt, pas même la D.D.A.S.S. qui s’est toujours refusée à diligenter une enquête sanitaire” déplore-t-elle.

“On me prend visiblement pour une folle et on fait bien peu de cas des nombreuses pathologies graves, voire mortelles, qui se sont déclarées dans mon immeuble et dans les immeubles environnants depuis quelques mois. J’estime pour ma part que l’on ne doit pas jouer avec la santé des gens, surtout pour des motifs mercantiles, et je mène ce combat pour toutes les personnes qui vivent à proximité de ce type d’antennes-relais.”

La communauté scientifique partagée

La communauté scientifique reste divisée quant aux incidences des émissions d’ondes électromagnétiques sur la santé des personnes vivant à proximité. L’Agence Française de Sécurité Sanitaire Environnementale (A.F.S.S.E.) parle désormais d’un “doute raisonnable” mais affirme qu’il “n’y a aucun argument scientifique prouvant l’existence de dangers réels”.

Quatre scientifiques (un docteur ès sciences, un docteur en pharmacie, un physicien et un physiologue), auteurs du livre “Votre GSM, votre santé, on vous ment !” affirment au contraire que les études épidémiologiques menées un peu partout dans le monde “révèlent clairement l’existence d’un lien entre les nombreux malaises ressentis par les utilisateurs de téléphones portables et les riverains d’antennes relais (insomnies, troubles cardiaques, hypertension, céphalées...)” et cette exposition et estiment que celle-ci peut déboucher sur des pathologies lourdes telles des maladies neurodégénératives ou certaines formes de cancer...

Faute d’une opinion tranchée, de nombreux praticiens insistent sur la nécessité d’appliquer en la matière le principe de précaution afin de protéger les populations riveraines.

Une jurisprudence “encourageante”

Nicole Bonnafous a-t-elle de bonnes raisons d’espérer une issue favorable ? Ce n’est en tout cas pas la première fois que la justice est appelée à trancher un litige d’une telle nature. Et depuis quelques temps, la jurisprudence semble se montrer plus favorable à l’endroit des plaignants.

Ainsi la commune de Pertuis, dans les Bouches-du-Rhône, qui avait pris un arrêté interdisant l’implantation de pylône de téléphonie mobile à moins de 300 mètres de toute habitation ou établissement recevant du public, a-t-elle vu sa décision validée par le tribunal administratif de Marseille au nom de l’application du principe de précaution. De nombreux arrêts des tribunaux judiciaires, tant au plan national qu’international, ont par ailleurs condamné l’opérateur téléphonique, le syndicat des copropriétaires ou le bailleur, à indemniser la victime pour avoir mis à disposition d’une société de téléphonie mobile une toiture ou terrasse d’immeuble aux fins d’y installer une antenne.

Se fondant sur le fait qu’il “n’était pas possible d’imposer à autrui contre son gré, l’exposition à un risque même hypothétique, avec la seule alternative de devoir déménager s’il se refuse à assumer ce risque”, le Tribunal de Grande Instance de Toulon a ainsi condamné Bouygues Télécom et le propriétaire de l’immeuble sur lequel une antenne avait été installée, à démonter toutes les installations, sous astreinte.

Des enjeux politiques

La personnalité du président de Tarn Habitat, Jacques Valax, avocat, conseiller général d’Albi Ouest et candidat désigné par le Parti Socialiste pour les prochaines élections législatives sur la 1ère circonscription, donne, en pleine période électorale, une ampleur particulière à l’affaire.

En acceptant d'engager le fer avec un "camarade de parti" dont personne n'ignore dans le microcosme qu'il ne passe pas les vacances avec lui, maître Colomès n'avait, semble-t-il, pas perçu (?) la portée de sa décision.

Un rappel à l'ordre d'une personnalité influente du parti à la rose dans le département le lui a mieux fait comprendre, et c'est une avocate du Barreau de Toulouse qui a été chargée de prendre la relève. En période électorale, il est toujours préférable d'éloigner les patates chaudes. Cible privilégiée des attaques de certains membres du P.S. (1), Jacques Valax risque en tout cas de voir son aura personnelle égratignée et sa position sur l'échiquier politique fragilisée par le verdict d'une affaire qu'il n'a jamais semblé vouloir traiter avec une farouche détermination.

Certains de ses propos repris dans la presse locale ("Pourtant si je devais me prononcer, j'évitais de vivre et de faire vivre mes enfants à proximité des ces antennes") pourraient, par ailleurs, peser lourd à l'heure du jugement.

C'est maintenant à la justice de parler. En tout état de cause, un verdict n'est pas attendu avant plusieurs semaines ("J'ai bon espoir d'obtenir une décision avant les vacances judiciaires" (soit la fin du mois de juin) précise l'avocate de Nicole Bonnafous). Cela laissera peut-être aux élections nationales le temps de se dérouler. Jacques Valax croise les doigts.

G. Carles

(1) Jacques Valax a déjà dû s'expliquer devant la commission nationale des conflits du P.S. pour des écarts de langage proférés à titre professionnel et il devra à nouveau se présenter devant la commission départementale pour une allusion maladroite sur "le nombre de petits Français présents à l'école de Cantepau."



• Annette est prête à déménager pour ne plus vivre dans un état de stress permanent.

“Les ampoules éclatent comme des fusées”

Désireuses de "ne pas laisser Nicole se battre seule", des locataires du bâtiment F1 de la rue Louis Juvet ont accepté de donner leur témoignage sur les dysfonctionnements constatés depuis l'installation de l'antenne de téléphonie mobile.

Suite page suivante,

“Les ampoules éclatent comme des fusées”

Désireuses de “ne pas laisser Nicole se battre seule”, des locataires du bâtiment F1 de la rue Louis Jouvét ont accepté de donner leur témoignage sur les dysfonctionnements constatés depuis l'installation de l'antenne de téléphonie mobile.

Témoigner n'est jamais facile. “Mais c'est important de montrer que nous sommes, nous aussi, concernées par ce problème.” Autour de Nicole Bonnafous, elles sont trois. Marie-José, Zouina et Annette. Toutes habitent depuis plus de sept ans dans l'immeuble HLM F1 de la rue Louis Jouvét et toutes subissent, à des degrés divers, des désagréments liés à l'installation, au-dessus de leur tête, de l'antenne-relais de téléphonie mobile, en 1999. “Il y a un ronronnement permanent et des sifflements le soir. Si on se réveille, on n'arrive plus à se rendormir” soutient Zouina, qui vit au sixième étage. “Ce qui est vraiment pénible, c'est l'image de la télé qui saute en permanence” poursuit Marie-José, installée au septième. “Et puis, ça n'arrête pas de disjoncter. Je suis parfois obligée de rebrancher quatre ou cinq fois de suite la machine à laver.” “L'autre jour, en allumant la lumière lorsque je me suis levée, l'ampoule du lustre s'est trouvée projetée au plafond comme une fusée !” intervient Annette, locataire du rez-de-chaussée. “Et puis il y a un bruit lancinant qui finit par être usant pour les nerfs.”

La santé, justement. Toutes trois ne cachent par leur inquiétude grandissante à ce sujet. “Je dors mal. Je passe de nombreuses



• Annette est prête à déménager pour ne plus vivre dans un état de stress permanent.

nuits blanches et je suis toujours fatiguée. C'est vraiment invivable” affirme Zouina. “Ma fille, âgée de 26 ans, a souvent des maux de tête et est sujette à insomnies bien qu'elle ne soit pas d'un naturel anxieux” poursuit Marie-José en avouant que “de ce côté là, elle n'avait pas de problème.”

Se battre, oui mais...

“Mon fils est descendu à 9 pour le fer alors qu'il faut être à 45 et, récemment, j'ai eu un malaise cardiaque à 1 h du matin” souligne pour sa part Annette, infirmière de profession. “J'ai pris une aspirine, mais j'étais vraiment à deux doigts d'appeler les secours. Je note d'ailleurs que les interventions des pompiers se multiplient dans notre quartier et je ne sais pas si c'est le seul fait du hasard.”

Solidaires avec Nicole Bonnafous, les locataires de l'immeuble affirment “vouloir se battre”, mais elles n'osent imaginer qu'une issue favorable soit en passe d'être trouvée. “Je signale toujours les problèmes techniques au concierge et j'en parle parfois avec les voisins” précise Zouina. “Ce n'est pas facile de sensibiliser tout le monde, même si l'opération “Non à l'antenne !” avec des tissus blancs suspendus aux fenêtres avait eu un bon écho. La solution serait sans doute de déménager, mais je n'en ai pas les moyens.” “Partir ? Oui c'est peut-être la solution” reprend Annette. “En fait, je préférerais que le procès soit gagné et que l'antenne soit déplacée sur le siège de Tarn Habitat !” “Nous n'en pouvons plus. Il faut vraiment tomber cette antenne !” s'exclame Nicole Bonnafous dans un ultime cri.

G. C.